ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Base aerienne de Vouziers-Sechault

Question orale n° 1429

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la defense au sujet du devenir de la base aerienne de Vouziers-Sechault. La population du departement des Ardennes est tres attachee au passe militaire ardennais. Le Vouzinois, qui accueille la base aerienne, est un arrondissement rural pour lequel la presence d'une telle base est tres importante au point de vue economique mais egalement historique. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre de la reforme de l'armee, le detachement de Sechault sera bien maintenu et dans l'affirmative par quels moyens sa presence sera renforcee.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Luc Warsmann a presente une question no 1429.
La parole est a M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.
M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le ministre de la defense, le departement des Ardennes a eu une histoire militaire mouvementee. C'est peut-etre cette raison qui explique l'attachement de sa population a la presence de l'armee.
Dans l'arrondissement de Vouziers, l'armee est presente par un detachement aerien, celui de Vouziers-Sechault. Ce detachement est petit, mais il revet, une importance considerable tant sur le plan symbolique qu'economique.
Depuis la reforme de l'armee, je me suis manifeste a plusieurs reprises aupres de vos collaborateurs pour appeler leur attention sur ce detachement et pour savoir si une presence militaire serait maintenue a Vouziers-Sechault.
Je souhaite donc vous poser deux questions.
Premierement, pouvez-vous me confirmer que le detachement de Vouziers-Sechault sera maintenu ?
Deuxiemement, comme les appeles vont disparaitre compte tenu de la professionnalisation des armees, prevoyez-vous d'accroitre le nombre des engages afin de garantir un maintien de l'activite sur ce site ?
M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.
M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, c'est avec un tres grand plaisir que je vous confirme que la presence du detachement du genie de l'air a Vouziers-Sechault n'est absolument pas remise en cause.
La reforme des armees est en cours; vous l'avez votee et je vous en remercie. Dans le cadre de la loi de programmation, il est prevu le passage d'une armee de conscription a une armee professionnelle. De ce fait, nous allons engager la professionnalisation du detachement du genie de l'air a Vouziers-Sechault, ce qui ne manquera pas de conduire a des modification dans la structure du personnel.
Toutefois, comme vous le savez, la presence de professionnels a, pour les collectivites locales, des indicences economiques et financieres superieures a celle d'appeles. Le maintien du detachement du genie de l'air a Vouziers-Sechault aura donc des consequences positives pour la collectivite locale.
M. le president. La parole est a M. Jean-Luc Warsmann.
M. Jean-Luc Warsmann. Je vous remercie, monsieur le ministre de la defense. L'installation de familles

supplementaires dans l'arrondissement de Vouziers suite a la professionnalisation des armees constituera un signe important dans un secteur qui a ete, helas ! marque depuis plusieurs decennies par une desertification.

Données clés

Auteur : M. Warsmann Jean-Luc
Circonscription : - RPR
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1429
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1844
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1941
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997